Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213503337-20260209-DCM_10_2026-DE

COMMUNE de LE THEIL DE BRETAGNE Département : Ille et Vilaine Arrondissement : Fougères - Vitré Canton : La Guerche de Bretagne	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FÉVRIER 2026**
Date de convocation : Le 2 février 2026. Date de d'affichage : Le 2 février 2026.	L'an deux mille vingt-six, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune du Theil de Bretagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (à la Mairie, salle du Conseil Municipal) sous la présidence de Monsieur Benoît CLÉMENT, Maire.
Nombre de conseillers En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 16 Délibération N° 10/2026	Présents : Graziella VALLÉE, Christophe LECOMTE, Emilie LOUVEL, Cyrille POINSIGNON, Geneviève FERRÉ, Eric PELTIER, Marc SORIN, François GARNIER, Pascaline MARION, Yoann CADO, Muriel HÉLARY, Hubert BLANCHARD, Emilie PHÉLIPPÉ. Excusés : Emilie BOUÉ, Fabien HOUGET, Aude BAZIN, Anne GUILLEVIN. Absents : Jonathan PELHATE. Les conseillers excusés avaient délégué leur mandat à : Aude BAZIN à Benoît CLÉMENT, Anne GUILLEVIN à Hubert BLANCHARD. Hubert BLANCHARD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : SMICTOM DU SUD-EST 35. Convention relative à la mise en place du compostage partagé sur la Commune.

Monsieur le Maire donne la parole à Emilie Louvel, adjointe en charge du cadre de vie, qui rappelle à l'Assemblée la politique de tri à la source des biodéchets menée par le SMICTOM du Sud-Est 35 et précise que suite au succès du 1er site de compostage partagé mis en place en gestion communale par le SMICTOM, dans l'agglomération, un 2ème site a été aménagé toujours en gestion communale ; puis indique que le SMICTOM propose une convention pour définir les modalités d'implantation, de suivi et l'implication des parties prenantes soit en gestion communale comme c'est le cas pour les 2 sites actuels, soit en site privé sur la commune.
Après avoir pris connaissance de la convention présentée, délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention proposée qui pourra être modifiée par avenant notamment pour la mise en place de nouveaux sites de compostage et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Benoît CLÉMENT

MAIRIE DE LE THEIL-DE-BRETAGNE * 35240 *

Le Secrétaire de séance,
Hubert BLANCHARD